



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 2014-12

**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

**en exercice : 29
présents : 12
pouvoirs : 9
votants : 21**

**VOTES : 21
Contre : 0
Pour : 21**

*L'an deux mille quatorze, le vendredi 20 juin à 10 heures, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Monsieur Alain PICHON, Conseiller Général.***

Date de la convocation de la réunion : 12 juin 2014

PRESENTS :

*Mesdames Martine CENSI, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON, Catherine LAUR et Sylvie LACAN
Messieurs Alain PICHON, Jean-François ALBESPY, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER, Jean COURTAIS et Michel COSTES.*

Absents ayant donné POUVOIR :

*Madame Gisèle RIGAL à Monsieur Michel COSTES,
Madame Annie BEL à M. Alain PICHON,
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER,
Monsieur Nicolas CHIOTTI à Madame Karine ORCEL,
Madame Sarah VIDAL à Madame Maryline CROUZET,
Monsieur Francis BERTRAND à Madame Janine DELMON,
Monsieur Yves MAZARS à Monsieur Jean COURTAIS,
Monsieur Jean MILESI à Monsieur Jean-François ALBESPY,
Madame Monique BUERBA à Monsieur Jean-Michel COSSON.*

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 12 juin 2014,

CONSIDERANT les rapports adressés le 12 juin 2014.

**OBJET
Compte Administratif 2013.**

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE

Déposé en Préfecture le

Le compte administratif 2013.

Il fait apparaître un résultat global de l'année excédentaire de 370 171.48 €.

En fonctionnement, l'excédent cumulé s'établit à 707 298.22 €

En investissement, il est de 57 393.53 €.

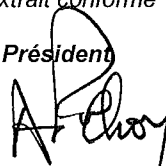
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement	3 251 741.21 €	3 642 478.08 €	390 736.87 €	316 561.35 €	707 298.22 €
Investissement	25 224.08 €	4 658.69 €	- 20 565.39 €	77 958.92 €	57 393.53 €
TOTAL	3 276 965.29 €	3 647 136.77 €	370 171.48 €	394 520.27 €	764 691.75 €

Le report des résultats comme suit :

- Le résultat de fonctionnement en recettes de la section de fonctionnement sur la ligne 002,
- Le résultat d'investissement en recettes de la section d'investissement sur la ligne 001.

Pour extrait conforme

Le Président



Alain PICHON
Conseiller Général



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 – Fax : 05 65 73 80 31- contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



**Nombre de représentants
au Comité Syndical**

en exercice : 29
présents : 12
pouvoirs : 9
votants : 21

VOTES : 21
Contre : 0
Pour : 21

L'an deux mille quatorze, le vendredi 20 juin à 10 heures, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni, au centre culturel départemental 25 avenue Victor Hugo à Rodez, sous la présidence de **Monsieur Alain PICHON, Conseiller Général.**

Date de la convocation de la réunion : 12 juin 2014.

PRESENTS :

Mesdames Martine CENSI, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON, Catherine LAUR et Sylvie LACAN
Messieurs Alain PICHON, Jean-François ALBESPY, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER, Jean COURTAIS et Michel COSTES.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Gisèle RIGAL à Monsieur Michel COSTES,
Madame Annie BEL à M. Alain PICHON,
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER,
Monsieur Nicolas CHIOTTI à Madame Karine ORCEL,
Madame Sarah VIDAL à Madame Maryline CROUZET,
Monsieur Francis BERTRAND à Madame Janine DELMON,
Monsieur Yves MAZARS à Monsieur Jean COURTAIS,
Monsieur Jean MILESI à Monsieur Jean-François ALBESPY,
Madame Monique BUERBA à Monsieur Jean-Michel COSSON.

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 12 juin 2014,

CONSIDERANT les rapports adressés le 12 juin 2014.

OBJET :

**Suppression et création d'un
emploi statutaire**

CONSIDERANT l'avis émis par le Comité Technique le 20 juin 2014,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE

Déposé en Préfecture le

La suppression d'un emploi statutaire :

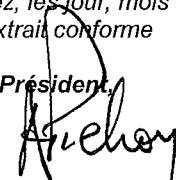
Suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

La création d'un emploi statutaire : avancement de grade

Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Alain PICHON -
Conseiller Général

Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 – Fax : 05 65 73 80 31- contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988

Nombre de représentants
au Comité Syndical

en exercice : 29
présents : 12
pouvoirs : 9
votants : 21

VOTES : 21
Contre : 0
Pour : 21

L'an deux mille quatorze, le vendredi 20 juin à 10 heures, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni, au centre culturel départemental 25 avenue Victor Hugo à Rodez, sous la présidence de **Monsieur Alain PICHON, Conseiller Général.**

Date de la convocation de la réunion : 12 juin 2014.

PRESENTS :

Mesdames Martine CENSI, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON, Catherine LAUR et Sylvie LACAN
Messieurs Alain PICHON, Jean-François ALBESPY, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER, Jean COURTAIS et Michel COSTES.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Gisèle RIGAL à Monsieur Michel COSTES,
Madame Annie BEL à M. Alain PICHON,
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER,
Monsieur Nicolas CHIOTTI à Madame Karine ORCEL,
Madame Sarah VIDAL à Madame Maryline CROUZET,
Monsieur Francis BERTRAND à Madame Janine DELMON,
Monsieur Yves MAZARS à Monsieur Jean COURTAIS,
Monsieur Jean MILESI à Monsieur Jean-François ALBESPY,
Madame Monique BUERBA à Monsieur Jean-Michel COSSON.

CONSIDERANT la convocation des membres du Comité Syndical le 12 juin 2014,

CONSIDERANT les rapports adressés le 12 juin 2014.

OBJET :

**Réforme des rythmes
scolaires : conventions de
prestations pour l'année
scolaire 2014/2015**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE

Déposé en Préfecture le

La mise en place de conventions de prestations pour des interventions d'enseignants, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, et fixe, pour l'année scolaire 2014/2015, à 40 euros le taux horaire de la prestation, sur la base du coût de l'heure supplémentaire d'un assistant principal d'enseignement artistique.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Alain PICHON
Conseiller Général